



**HAL**  
open science

## **Cherche travailleur précaire, Bac+5 souhaité, 1800 € bruts mensuels**

Mathilde Pette

► **To cite this version:**

Mathilde Pette. Cherche travailleur précaire, Bac+5 souhaité, 1800 € bruts mensuels. Plein Droit, 2017, Travailleur social précarisé, étranger maltraité, 112, pp.17-20. 10.3917/pld.112.0017. hal-02089422

**HAL Id: hal-02089422**

**<https://univ-perp.hal.science/hal-02089422>**

Submitted on 1 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Plein Droit n°112, mars 2017, pp. 17-20, dossier « Travailleurs sociaux précarisés, étrangers maltraités »**

## **Cherche travailleur précaire, Bac+5 souhaité, 1800 euros bruts mensuels**

**Mathilde Pette, sociologue, maîtresse de conférences à l'Université de Perpignan Via Domitia**

*Si les bénévoles restent majoritaires dans les associations de défense des étrangers, un processus de salarisation et de professionnalisation est à l'œuvre. Le Calais ne fait pas exception. Les salariés y travaillent dans l'urgence et dans des conditions difficiles, au contact de populations en grande précarité. Or cette précarité définit tout autant les contacts de travail des intervenants sociaux, les financements publics dont vivent les associations employeurs... voire les politiques migratoires pensées sur le court terme.*

Si la majorité des personnes intervenant dans les associations engagées dans la cause des étrangers le font à titre bénévole, le nombre de salarié-e-s a néanmoins tendance à augmenter ces dernières années, confirmant ainsi les processus de salarisation et de professionnalisation à l'œuvre dans le monde associatif. C'est notamment le cas dans le nord de la France, à Calais et dans ses environs, au sein des associations impliquées dans l'aide et la gestion des populations exilées<sup>1</sup>.

Les salariés y travaillent dans des conditions difficiles, au contact de populations en situation de grande précarité. Une partie de leurs missions se déroule dans les lieux de vie des migrants, dans les squats, campements et *jungles* de la région, souvent en extérieur et ce, quelles que soient les conditions climatiques. Il leur arrive également d'intervenir en milieu fermé, auprès des étrangers enfermés en centre de rétention administrative par exemple. Les locaux associatifs où ils exercent sont le plus souvent exigus et mal équipés, leurs horaires de travail irréguliers et extensibles. Tout comme les bénévoles, les salariés travaillent dans l'urgence et doivent être très réactifs lors, par exemple, d'une arrestation ou d'une expulsion. De ce fait, ces salariés travaillent fréquemment le soir et le week-end et emmènent souvent du travail à leur domicile en dehors de leurs horaires officiels. De plus, la confrontation quotidienne aux parcours migratoires des personnes rencontrées, et à leurs conditions de vie difficiles sur le sol français, peut être source de souffrances psychologiques et avoir des conséquences sur leur santé (problèmes de sommeil, dépresses, dépressions, burn-out, etc.). Il faut endurer les annonces successives de personnes exilées mortes à la frontière. Dans un quotidien de travail chronophage et pénible, les nouvelles d'un migrant qui a obtenu l'autorisation de rester sur le sol français ou d'un autre qui a réussi à traverser la frontière franco-britannique sont précieuses pour les salariés comme pour les bénévoles.

---

<sup>1</sup> Lire aussi à ce sujet Mathilde Pette, « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein Droit*, n° 104, mars 2015, dossier « Aux frontières de l'Europe, les jungles ».

## **Des statuts précaires**

La nature et l'instabilité de leurs contrats de travail constituent des indices de la précarité des emplois dans le secteur associatif. Les contrats de travail à durée déterminée et les missions de plusieurs mois se multiplient. Si une partie des embauches donne lieu à la signature de contrats à durée indéterminée, l'incertitude du maintien des emplois demeure la règle dans le milieu.

Cette précarité de statut s'explique d'abord par les modes de financement de ces emplois. Pour embaucher, les associations bénéficient principalement de subventions publiques, le plus souvent annuelles. Or la formulation de demandes de subventions, de réponse à des appels d'offres ou à des appels à projets est une activité chronophage pour les membres des associations. Ils doivent rendre compte des activités réalisées et les quantifier, proposer de nouveaux projets, répondre aux cahiers des charges imposés.

La masse salariale disponible pour maintenir les emplois dépend étroitement du montant des enveloppes budgétaires allouées par les financeurs, et du rythme des versements. Ainsi, dans le Pas-de-Calais, la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) finance, depuis 2013, l'association Habitat et Insertion<sup>2</sup> pour intervenir sur le campement de migrants situé sur la commune de Norrent-Fontes. Cet accompagnement social et sanitaire des migrants, réalisé par deux travailleurs sociaux salariés, vient s'ajouter à l'ensemble des actions menées par les bénévoles de l'association Terre d'Errance. Bien que cette intervention soit essentielle, les financements alloués par la DDCS sont irréguliers, accordés essentiellement en période hivernale, et ne permettent pas d'embaucher des salariés de manière pérenne. En 2015 et 2016, ce sont par exemple deux jeunes travailleurs sociaux en début de carrière qui ont été embauchés via un CDD de six mois, prolongé ensuite de trois mois. Après une période d'interruption de la mission de plusieurs mois, deux autres travailleurs sociaux ont été embauchés, eux aussi pour une durée déterminée.

Dans d'autres cas, le non-renouvellement de certaines subventions met en péril le maintien des embauches. A l'issue des dernières élections régionales de décembre 2015, la majorité a basculé à droite au sein de l'assemblée des Hauts de France et les politiques de financement du monde associatif commencent déjà à fléchir. C'est le cas par exemple de la Plateforme de service aux migrants (PSM) basée à Dunkerque, qui, dorénavant, ne dispose plus des subventions régionales dont elle bénéficiait depuis la première embauche d'un salarié en 2012. Aujourd'hui, la PSM est uniquement financée par d'autres associations et ONG<sup>3</sup>. L'association compte aujourd'hui trois salariés à temps plein, deux en CDI et une en CDD de six mois dont le renouvellement dépendra vraisemblablement du maintien des sources de financement.

## **Au gré des politiques migratoires**

La consolidation ou non des emplois associatifs dépend aussi des orientations données aux politiques publiques migratoires. En 2002, la fermeture du centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire de Sangatte, alors géré par la Croix-Rouge, avait généré la perte d'une centaine d'emplois d'« équipiers » de l'association, moins de trois ans après l'ouverture du centre.

---

<sup>2</sup> L'association est gestionnaire de structures d'hébergements d'urgence dans l'arrondissement de Béthune et organise des maraudes de rue.

<sup>3</sup> Le CCFD Terre solidaire, Emmaüs France, la Fondation de France, la Fondation Abbé Pierre et Médecins sans frontières.

Plus récemment, l'association La Vie Active a subi le même procédé. En janvier 2015, elle s'est vue confier la gestion du service d'accueil et d'aide aux personnes migrantes mis en place au Centre Jules-Ferry, ainsi que du centre d'accueil provisoire, installés à proximité de la *Jungle* de Calais. A l'automne 2016, moins de deux ans après la création de ces lieux, l'annonce du démantèlement de la *Jungle* a provoqué l'inquiétude chez les salariés de l'association quant au maintien de leurs emplois. Dans une lettre ouverte adressée au président de la République, le syndicat SUD Santé sociaux estimait alors à environ 200 le nombre d'emplois menacés, comprenant les 148 salariés de La Vie Active, dont la majorité en CDI, et les prestataires dans les domaines de la sécurité et de la restauration.

Cependant, se mobiliser pour la pérennité des emplois associatifs apparaît peu légitime aux militants eux-mêmes. Ils se trouvent ainsi tiraillés entre d'une part, la cause des migrants et d'autre part, leurs conditions de travail et la sauvegarde des emplois alors perçues comme des revendications sectorielles bien éloignées des conditions de vie des migrants et des enjeux des politiques migratoires. La lettre ouverte signée par SUD Santé sociaux témoigne du mélange permanent de ces deux registres :

« Le syndicat SUD sera aux côtés de l'association La Vie Active, gestionnaire du site, pour la sauvegarde des emplois et l'accompagnement des personnes migrantes, accueillies sur les différents pôles (...). Nous sommes conscients de l'état d'isolement et de la précarité des personnes accueillies sur notre sol. La régularisation de cette situation incombe à l'Etat et ne peut laisser dans son sillage 140 travailleurs. Nous voulons un projet alternatif qui soit en capacité d'accueillir dans des conditions respectueuses et dignes des personnes migrantes en partenariat avec les associations existantes sur le terrain et qui permettrait de garantir les emplois, voir d'autres créations dans un secteur sinistré qui en a besoin. »

Certains salariés de La Vie Active ont été embauchés dans les centres d'accueil et d'orientation (CAO) ouverts dans les Hauts de France, près d'Arras et de Douai. D'autres ont quitté volontairement la structure et un plan social est actuellement en cours portant sur la suppression de 106 emplois.

À la suite de la destruction, fin 2016, des lieux de vie et de la dispersion sur l'ensemble du territoire français des milliers de migrants qui vivaient à Calais, les opportunités d'emplois associatifs se sont elles aussi déplacées. L'ouverture des CAO a abouti à la recomposition des emplois liés à la gestion de ces populations<sup>4</sup>. Mais quelques mois après l'ouverture de ces centres, leurs fermetures sont déjà annoncées. C'est donc au gré des décisions relatives à la prise en charge des populations migrantes que s'ouvrent les offres de travail dans ce secteur. La gestion à court terme de ces populations, dont la délégation au secteur associatif ne fait que s'accroître, participe ainsi à maintenir la précarité de ces formes d'emploi et fragilise encore davantage la nature des contrats de travail des salariés associatifs embauchés pour assurer ces missions.

## **Services civiques : du travail (presque) gratuit**

---

<sup>4</sup> Lire Clémence Flaux, « CAO : du vite fait au mal fait », p.21

Les associations recourent fréquemment à des stagiaires et font également appel, de manière croissante, à des « services civiques ». Ce dispositif, créé en 2010 par Martin Hirsch (alors Haut Commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté et Haut Commissaire à la jeunesse), est présenté officiellement comme une politique publique d'incitation à l'engagement et au volontariat. Les slogans tels que « des valeurs, un engagement » ou « une mission pour chacun au service de tous » en témoignent. Mais alors même que le dispositif est ouvert officiellement aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et cible en particulier les jeunes non diplômés (le site officiel du gouvernement souligne que « seuls comptent les savoirs-être et la motivation »), le profil des jeunes en service civique dans les associations d'aide aux étrangers semble bien différent. En effet, celles et ceux que nous avons rencontrés ces dernières années étaient âgés de 22 à 25 ans, tous diplômés du supérieur, d'une licence de sciences humaines, de sciences politiques ou d'un master spécialisé dans le développement social, les migrations, les droits de l'Homme ou encore le développement de projets humanitaires par exemple.

Pour ces jeunes, le service civique constitue l'occasion d'une première expérience professionnelle dans le secteur associatif, même si rémunérée en-dessous du SMIC et sous-payée par rapport à leurs niveaux de qualification et de compétences. Pour une mission d'au moins 24 heures par semaine, un jeune en service civique reçoit en effet une indemnité composée de 472,97 euros nets par mois versés par l'Etat et de 107,58 euros versés par la structure dans laquelle se déroule la mission<sup>5</sup>. En réalité, le déploiement des contrats de services civiques devient, pour les associations, une opportunité de recruter une personne ou de venir renforcer une équipe salariée préexistante à moindre coût, alors même que leurs ressources ne leur permettent pas de financer cet emploi, ne serait-ce qu'à mi-temps.

### **Professionnels et militants**

Compte tenu des conditions de travail difficiles et des statuts précaires, on peut se demander ce qui fait tenir les salariés des associations de la cause des étrangers. Une partie de la réponse réside certainement dans le cadre même de leur activité professionnelle. Ces salariés du monde associatif défendent fréquemment le fait qu'il ne s'agit pas d'un travail « comme les autres » : travailler dans une association d'aide aux exilés et aux étrangers leur permet – selon eux – d'être utiles et de mettre leurs connaissances et compétences au service d'une cause qu'ils jugent importante. En ce sens, ils bénéficient d'une double casquette professionnelle et militante. Ils mobilisent des notions telles que la conviction et le dévouement quand on les interroge sur leur temps de travail réel qui dépasse très largement leur temps de travail contractuel ou sur les conséquences de ce surinvestissement sur leurs vies personnelles et familiales.

De plus, le monde associatif apparaît pour une partie des salariés comme une alternative à des formes d'emploi jugées plus classiques dans lesquelles ils se disent moins à l'aise et moins à leur place. Cette imbrication entre carrière professionnelle et engagement militant est également perceptible dans les trajectoires individuelles des salariés : ils sont nombreux à avoir eu une expérience militante bénévole avant d'entamer une carrière professionnelle dans le secteur associatif.

Au-delà des salariés eux-mêmes, cette porosité entre les univers professionnels et militants se manifeste du côté des associations, en tant que structures. Certaines d'entre elles participent en effet à des dispositifs de gestion des populations exilées (dans les conditions fixées par le bailleur public) et deviennent, à leur tour, des opérateurs de politiques migratoires dont elles

---

<sup>5</sup> La part de la structure d'accueil peut être versée en nature ou en espèces. Cette indemnité totale équivalente à 580,55 euros est majorée de 107,66 euros par mois pour les bénéficiaires du RSA ou les boursiers sur critères sociaux échelons 5 et au-delà.

dénoncent souvent l'existence et le fonctionnement. En ce sens, les associations entretiennent un rapport ambigu à l'Etat et à ses administrations : *participer* n'empêche pas de *contester*, et inversement<sup>6</sup>.

Ce sont ainsi des missions de service public relatives à l'accueil et à l'accompagnement des populations exilées qui sont déléguées à des tarifs moindres au monde associatif et assurées soit par des salariés, dont les emplois dépendent souvent de subventions publiques, soit par des bénévoles parmi lesquels les agents de la fonction publique sont surreprésentés, particulièrement celles et ceux des métiers de l'enseignement, du travail social ou de la santé<sup>7</sup>.

Au regard des conditions de travail difficiles et des statuts précaires, l'absence de conflits du/au travail interroge<sup>8</sup>. Plusieurs explications peuvent être évoquées. Dans les petites structures où le nombre de salariés est restreint, les désaccords se donnent d'abord à voir à travers les relations interpersonnelles. Les réseaux d'interconnaissance, denses dans les mondes associatif et militant, peuvent ainsi représenter des obstacles à l'identification et au règlement d'une question épineuse, relative par exemple aux conditions de travail ou au cadre contractuel. Il est par ailleurs fréquent que des situations et relations potentiellement conflictuelles soient évitées et renvoyées au registre émotionnel : les membres de l'association peuvent ainsi faire appel au dévouement et aux convictions des salariés jouant ainsi sur les émotions, individuelles et collectives, et pouvant aller jusqu'au chantage émotionnel.

Ce qui relèverait dans un cadre professionnel plus classique d'un conflit entre employeurs et employés est souvent perçu, dans le monde associatif, comme une difficulté relationnelle entre militants puisque les personnes placées en situation d'employeurs ont la particularité d'être elles aussi militantes. Ces militants « employeurs » sont souvent mal à l'aise et ont du mal à assumer cette fonction d'encadrement. Les bénévoles membres des conseils d'administration ne se considèrent pas comme des employeurs et s'en défendent d'ailleurs régulièrement. Ces bénévoles ne sont pas formés à être des « patrons », ne maîtrisent pas les outils de ressources humaines et en ont rarement fait l'expérience individuelle étant donné leurs propres carrières menées essentiellement dans la fonction publique.

Enfin, dans le cadre plus spécifique des associations de la cause des étrangers, les conditions de travail des salariés souffrent certainement de la comparaison avec les conditions de vie et de séjour des populations exilées auprès desquelles les militants, salariés comme bénévoles, interviennent. Travail dans l'urgence, situations individuelles de grande précarité, migrations internationales et drames aux frontières semblent laisser bien peu de place pour des revendications de salariés relatives par exemple à leurs conditions de travail, leurs statuts contractuels ou leurs salaires. Ces salariés souffrent ainsi d'un déficit de reconnaissance à l'intérieur même de la structure associative où ils travaillent.

---

<sup>6</sup> Lire Mathilde Pette, « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, n°4, vol.5, 2014.

<sup>7</sup> 45% des 389 personnes ayant répondu au questionnaire réalisé lors de notre enquête doctorale exercent ou ont exercé dans ces trois domaines de la fonction publique. Mathilde Pette, *S'engager pour les étrangers. Les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*, thèse pour le doctorat en sociologie, Université Lille 1, 2012.

<sup>8</sup> Lire aussi à ce sujet l'article de Matthieu Hély, « Les associations participent aux mutations de l'emploi », p.25.